

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 134 (1989)
Heft: 3

Artikel: Vaut-il la peine de s'engager pour notre défense nationale?
Autor: Feldmann, Josef
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaut-il la peine de s'engager pour notre défense nationale?

par le commandant de corps Josef Feldmann

La souveraineté pour un Etat autonome

Jusqu'à l'âge de la paix?

Lorsque l'on discute la question de savoir si notre défense militaire est nécessaire et justifiable, la conclusion tombe presque inévitablement: tant que nous sommes menacés par le danger que la violence soit employée contre nous et notre Etat, nous ne pouvons pas y renoncer. Le temps de la paix universelle n'est pas encore venu.

Cette affirmation donne de l'avenir une image trompeuse. Quiconque juge un peu naïvement ne peut se départir de l'idée que l'âge de la paix sur cette terre est non pas «pas encore» venu, mais tout simplement qu'il ne vient pas. Les leçons de l'histoire le montrent aussi clairement que les événements contemporains. Il s'est toujours avéré que les détenteurs des plus fortes puissances n'hésitent pas à s'en servir à leur avantage et que d'autre part les communautés faibles et sans défense ont toujours été soumises, voire éliminées.

Le Danemark durant la Deuxième Guerre mondiale: un exemple

Il n'empêche que Friedrich Dürrenmatt défend l'idée que la défense

militaire des petits Etats est inutile. Il affirme: «Les petits Etats ont la particularité de pouvoir être submergés et de toujours refaire surface.» Les Danois l'auraient prouvé durant la Deuxième Guerre mondiale, et cet exemple devrait aussi conforter la Suisse.

Il est vrai qu'en dépit d'un asservissement sans résistance à la puissance national-socialiste, le Danemark est redevenu aujourd'hui un Etat souverain. Mais les sacrifices que les Danois se sont épargnés en renonçant à se défendre eux-mêmes ont dû être consentis par d'autres à leur place, à savoir par les soldats alliés qui ont mis leur vie en jeu pour libérer l'Europe, et donc aussi le Danemark.

En regardant la situation géographique du Danemark, il est permis d'ajouter ceci: les Alliés se sont moins engagés au profit du Danemark qu'à celui des détroits maritimes que ce pays peut contrôler. C'est surtout à son importante position stratégique que le Danemark doit d'avoir été inclus dans la zone de protection de l'Alliance et d'avoir donc joui de l'appui de puissants alliés, sans avoir besoin de fournir lui-même de gros efforts pour sa sécurité. Il n'était, au demeurant, pas le seul dans ce cas.

La neutralité en des temps incertains

A l'inverse, un Etat que la nature a autant privilégié doit le mériter par de gros efforts; il doit pourvoir lui-même à ses besoins dans la communauté internationale. La Suisse s'efforce d'atteindre ce but avec la neutralité perpétuelle et sa politique de solidarité et de disponibilité dans le cadre international. L'Assemblée générale de l'ONU de décembre 1988 apporte la dernière preuve en date que la Suisse est fondée à jouer, de ce point de vue, un rôle significatif.

Dans le champ de tension international, la neutralité a un effet stabilisateur parce que prévisible. Le comportement politique d'un neutre, notamment d'un Etat qui s'est obligé à une neutralité perpétuelle, est prévisible. Il élimine ainsi les incertitudes et diminue le risque de fausses spéculations et de conflits.

Mais ce but ne s'atteint pas seulement par la louable intention de ne favoriser aucune des parties à un conflit armé. Ce qui est décisif pour l'Etat neutre, c'est de disposer des forces et moyens lui permettant d'assurer, au besoin de défendre, sa capacité d'action politique, quelles que soient les pressions de l'extérieur.

Ce postulat est particulièrement actuel à notre époque d'insécurité marquée. Les nombreux signes de détente de ces derniers temps se sont révélés pour le moins trompeurs.

- Les espoirs de détente qu'ont éveillés les négociations sur le contrôle des armements des années soixante-dix ont été réduits à néant par l'invasion des troupes soviétiques en Afghanistan. Aujourd'hui (1988, *réd.*) il est vrai, ces forces sont en passe de quitter le pays qu'elles ont investi. Mais il s'agit là de la conséquence d'une défaite et aucunement la preuve d'une détermination pacifique de leurs chefs.
- La convention sur le démantèlement des armes nucléaires de portée intermédiaire a permis pour la première fois de passer, au moyen d'accords sur le contrôle et la limitation des armements, à de véritables mesures de désarmement. Certains systèmes d'armes ne doivent pas seulement être gelés, mais encore extraits de leurs positions et détruits. Mais dans le même temps où cet accord entre dans sa phase d'exécution, l'Union soviétique a déjà entrepris ce qu'il fallait pour compenser la diminution consentie de sa puissance offensive par la mise en place de nouvelles armes – fusées de type SS-24 et SS-25. Armes intercontinentales, celles-ci ne sont pas visées par l'accord INF. Mais grâce à leur portée variable, elles peuvent couvrir tout le champ qui était celui des SS-20, c'est-à-dire toute l'Europe et la zone méditerranéenne. La menace que les systèmes de fusées soviétiques font peser sur notre continent reste donc inchangée.

– Le retrait récemment annoncé devant l'Assemblée générale de l'ONU de troupes soviétiques des Etats occidentaux du Pacte de Varsovie a été presque unanimement salué par l'opinion publique internationale comme un «pas réjouissant dans la bonne direction». Il y a à cela de bonnes raisons puisqu'il s'agit d'un mouvement d'une certaine ampleur. Il serait cependant peu intelligent de perdre de vue le réel et le vraisemblable. Le fait est que les réductions annoncées ne conduiront de loin pas à l'équilibre de forces entre l'Est et l'Ouest. Il est vraisemblable que ce retrait sera d'abord celui du matériel le plus ancien encore en service. Les réductions arithmétiquement impressionnantes devraient donc en premier lieu décharger la logistique des forces soviétiques sans pour autant modifier sensiblement le rapport des forces entre les deux blocs.

Il faut donc continuer à compter avec un état d'instabilité caractérisée et persister à s'attendre à ce que l'exécution du traité INF rende la situation plus incertaine encore car, avec le démantèlement des armes nucléaires de moyenne portée, l'importance des forces armées conventionnelles augmente obligatoirement. Ainsi, la domination de l'Est apparaîtra de tout son poids sur ce plan, quelles que soient par ailleurs les réductions annoncées.

Si, au lieu de nous nourrir d'espérances, nous examinons les faits, nous

sommes amenés à constater que la situation stratégique en Europe, notamment dans sa partie centrale à laquelle la Suisse appartient, est déterminée par une forte présence de forces armées et qu'il existe peu de perspectives de changements fondamentaux à cet égard. Nous n'avons pas de raison de prétendre en savoir plus sur ce sujet que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance atlantique qui déclareraient voilà peu: «*Le déséquilibre conventionnel en Europe reste toujours au centre de nos préoccupations quant à la sécurité de l'Europe. S'appuyant sur les forces avancées de l'Union soviétique, le Pacte de Varsovie dispose de la capacité d'attaquer par surprise et de lancer une offensive de grande envergure.*»

Dans ce monde d'incertitude et de tensions diverses, il appartient à la Suisse de se profiler comme Etat autonome par sa propre force. Son histoire a connu une époque peu glorieuse durant laquelle ce but n'a pas été atteint. L'absence de défense à la fin du XVIII^e siècle fut responsable du fait que Français, Autrichiens et Russes se sont battus sur le territoire suisse. Par chance pour la population de l'époque, les armes de ce temps ne permettaient de loin pas d'occasionner des destructions semblables à celles que des troupes étrangères qui combattraient sur notre sol provoqueraient aujourd'hui. Les événements actuels au Liban nous donnent une image de ce que cela signifierait comme violences et comme dégâts.

Missions et possibilités de notre armée

La question qui nous occupe est : sommes-nous aujourd'hui capables de protéger l'intégrité de notre Etat contre des actions de forces militaires et pouvons-nous donc remplir la mission que nous impose le droit des gens et qu'en faisant reconnaître notre neutralité nous nous sommes donnée nous-mêmes ?

Il convient toutefois de traiter au préalable deux objections qui mettent déjà en doute le sens de cette question.

La première est : les préparatifs de défense militaire sont des précautions prises sur le mauvais front. Les dangers que nous devons affronter ne sont pas de nature militaire. Ils proviennent de la destruction graduelle de notre monde. Par suite, nous devrions concentrer nos forces sur ce domaine.

Cette affirmation trouve sa source dans de fausses alternatives. Au vrai, il est compréhensible que certaines menaces soient occultées par d'autres, perçues comme plus immédiates. Mais elles n'en sont pas levées pour autant. C'est pourquoi les deux tâches – protection militaire du pays et protection de l'environnement contre des influences destructives – doivent être maîtrisées l'une à côté de l'autre. Nous y parviendrons mieux en les abordant séparément – ce que certains demandent aujourd'hui – qu'en les rassemblant dans une même notion élargie de « politique de sécurité » qui devient d'autant plus diffuse qu'on y englobe davantage de composantes.

Deuxième objection : la défense militaire avec des moyens conventionnels que peut s'offrir un petit Etat n'a plus de sens face aux potentiels d'anéantissement nucléaires. Il est trop facile d'arguer que plus de cent guerres ont eu lieu ces dernières décennies sans que l'arme atomique ait été engagée. Ces armes existent. Il est donc possible de les employer. Si elles étaient engagées sans limitation contre notre pays, il n'y aurait pas de salut possible et l'armée serait impuissante face à cet événement.

Cet axiome est invraisemblable, car qui veut conquérir militairement un pays en attend un gain. Qui donc pourrait entreprendre de transformer d'un coup en désert l'objectif de sa conquête ?

Reste l'hypothèse de l'emploi sélectif de quelques engins nucléaires isolés. Cette possibilité est sérieusement incluse dans les planifications des puissances atomiques.

Mais aucun pays d'Europe ne s'est aussi bien préparé à cette éventualité que la Suisse. Il ne s'agit pas ici d'embellir. L'explosion fût-ce d'un petit nombre d'armes nucléaires suffirait à engendrer des effets catastrophiques dans les zones touchées. Mais les mesures de protection préparées seraient à même d'en limiter efficacement les effets dans les zones avoisinantes. On ne pense pas seulement ici aux nombreux préparatifs en matière de construction et d'organisation, mais tout autant au fait qu'une grande partie de notre population est

préparée à contribuer activement à diminuer l'ampleur des dégâts.

Il n'en reste pas moins que nous sommes soumis à certains dangers qu'il n'est pas possible de prévenir. Mais la conscience de ne pas avoir les moyens de recouvrir tout le spectre des menaces potentielles ne doit pas nous retenir de nous armer contre les dangers auxquels nous pouvons faire face et qui, de surcroît, sont assez vraisemblables.

De quoi s'agit-il donc? – Quelles tâches l'armée doit-elle accomplir dans le cadre de la politique suisse de sécurité?

- Elle doit d'abord contribuer à garder sa liberté d'action à l'autorité politique et à obtenir que la Suisse ne soit pas, ou alors le plus tard possible, entraînée dans une guerre.
- Secondement, si cela échoue, elle doit être en mesure de s'opposer à l'agresseur dans chaque partie du pays et de livrer un combat défensif de longue durée et occasionnant à l'adversaire des pertes suffisamment nombreuses pour le faire renoncer si possible à son idée d'invasion et pour conserver une partie au moins du territoire suisse sous la souveraineté de la Confédération jusqu'à la fin de la guerre.

La première exigence posée à l'armée est donc de prévenir la surprise

On s'accorde largement aujourd'hui à admettre qu'à l'avenir, les

conflits armés ne débiteront pas par une déclaration de guerre mais qu'elles naîtront d'une zone grise d'incertitude stratégique. Ainsi diminue le danger de surprises dans un ciel bleu car le sentiment de l'insécurité accroît la vigilance. A l'inverse, la technicité croissante de notre environnement augmente les possibilités de camoufler la préparation d'actions violentes. A quoi s'ajoute le fait que le monde hautement technique dans lequel nous nous mouvons et dont nous sommes à maints égards dépendants est fragile et sensible; il offre donc un champ d'action supplémentaire à toutes les formes de guerre indirecte.

Une armée de milice en grande partie démobilisée dans le cas stratégique normal et qui a besoin de deux à trois jours pour mettre sur pied le gros de ses forces n'est à coup sûr pas le meilleur moyen de faire face à ce type de danger. L'appel à une troupe permanente prête à l'engagement est donc compréhensible. Mais il n'est pas surprenant non plus que les premières études de faisabilité aient révélé des difficultés de réalisation plus importantes que prévu.

En revanche, on a pu constater avec satisfaction que le système de milice tel que nous le connaissons aujourd'hui possède encore des réserves significatives grâce auxquelles la capacité de réaction à la menace évoquée peut être améliorée.

Le progrès le plus marquant dans ce sens réside dans la création de formations d'aéroport. Les expériences

rassemblées lors de leur organisation et de leurs premiers services sont très encourageantes. Elles démontrent qu'il est possible, sans profondes modifications des structures et avec un poids très supportable en matière d'organisation et de moyens matériels, d'assurer une protection efficace de zones et d'installations particulièrement menacées.

En cas d'actions aéroportées par surprise dans le secteur de nos aéroports, les formations d'aéroport seraient en mesure, grâce à leur système d'alarme performant, de mobiliser et d'engager le combat très rapidement. Mais leur engagement serait plus efficace encore si, à l'indice d'un danger croissant, elles pouvaient gagner préventivement leurs secteurs d'engagement. Cela permettrait de maintenir le trafic aérien civil sans risque excessif, même dans un climat de danger de guerre accru.

Ainsi, les conditions seraient créées pour que le Conseil fédéral puisse réfléchir calmement à la question de la mise sur pied de troupes supplémentaires et d'en décider sur la base d'informations fiables. Considérée sous cet angle, la création des formations d'aéroport représente avant tout un gain de liberté d'action stratégique.

Les expériences faites jusqu'ici montrent qu'avec des moyens modérés, il est possible de prendre des mesures de protection analogues pour d'autres secteurs d'importance stratégique. Mais cela ne suffira pas. La facilité avec laquelle nombre d'instal-

lations importantes pour la vie et la conduite en situation de crise peuvent être détruites exige la mise en place d'un vaste système de protection et de garde. Les tâches à remplir à cet égard peuvent sans doute être maîtrisées avec sûreté par des soldats de milice bien formés. Restent à résoudre des problèmes d'organisation et d'instruction. Les deux sont dans nos possibilités.

Nous pouvons donc considérer qu'en employant de façon logique et adroite tous nos moyens et possibilités, nous sommes en mesure d'offrir aux actions de guerre indirecte des parades efficaces et d'obtenir qu'un agresseur potentiel cesse de croire, sur ce terrain, aux chances de succès d'une «opération Suisse».

L'épreuve majeure:

Le combat contre une armée d'invasion moderne

L'hypothèse d'une attaque menée contre notre pays avec de puissantes forces conventionnelles en vue de l'occuper ou d'en faire la base d'opérations contre un Etat tiers n'est pas, il est vrai, d'une actualité brûlante dans le contexte politico-militaire d'aujourd'hui. La scène stratégique devrait se modifier profondément pour que notre pays se trouve confronté à un danger d'invasion aigu. Mais de tels bouleversements se sont déjà produits dans l'histoire et le propre de la défense militaire n'est pas de se laisser

geler dans des temps apparemment calmes pour se réactiver lorsque le danger se rapproche. Elle postule une vigilance et des efforts constants et persistants.

La situation face à laquelle la Suisse s'est trouvée au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale devrait nous servir d'avertissement. A l'époque, l'équipement de l'armée était si insuffisant qu'elle aurait été hors d'état de mener un combat efficace contre les formations blindées d'attaque de la Wehrmacht allemande. En opérant une concentration dans la position du Réduit, elle fut cependant à même, dans la situation stratégique d'alors, de disputer à son dangereux voisin l'objectif qui l'intéressait le plus: le libre usage des liaisons Nord-Sud à travers les Alpes.

Il est très vraisemblable qu'une telle situation se retrouverait dans une guerre future en Europe. Il s'agit, par conséquent, d'organiser et d'implanter notre instrument militaire de manière qu'il puisse mener un combat efficace dans toutes les parties du pays. Cette idée de base a été figée dans la conception de la défense nationale militaire formulée par le Conseil fédéral en 1966 et qui, depuis lors, constitue le fondement de notre pensée militaire et de l'ensemble de notre préparation.

Selon cette idée du combat, trois éléments doivent être conjugués:

- une infanterie forte en moyens antichars et disposant de ses propres appuis,

- des formations mécanisées menant le combat mobile,
- des forces d'aviation et de DCA appuyant les troupes terrestres et garantissant leur mobilité.

Ces trois composantes forment un système et atteignent leur meilleure efficacité lorsqu'elles s'appuient de façon optimale les unes sur les autres. On voit à cela qu'il est peu sensé de jour un élément contre un autre – par exemple en prétendant que les troupes blindées ou d'aviation doivent être modernisées aux dépens de l'infanterie. Le renforcement des deux premières ne peut qu'être favorable à la seconde.

La «conception 66» porte sans doute à maints égards le sceau de la modération et de l'acceptation du compromis, mais son indiscutable avantage réside dans l'appréciation réaliste de nos possibilités et dans le fait que pour tous les domaines importants – organisation, armement, instruction – elle montre une direction claire dans laquelle, depuis lors, nous avons notablement avancé.

Trois idées sont ici prépondérantes:

- Nous défendons notre propre pays, donc un secteur connu et qu'en outre nous pouvons préparer pour le combat.
- Nous nous appuyons sur un terrain riche en obstacles et qui limite ainsi fortement le déploiement des forces d'attaque non seulement dans les régions proprement montagneuses mais aussi presque partout ailleurs.

- Et nous faisons cela avec une armée aux effectifs si élevés qu'elle permet un combat efficace dans toute région menacée du pays.

La force du nombre

Cette dernière idée ne doit pas être interprétée comme la recherche du salut dans une levée en masse et la pensée que l'armée la plus nombreuse est *ipso facto* la plus forte. Le succès du combat dépend de l'effet des armes, non du nombre des soldats. Les développements techniques des armes, actuels ou en proche devenir, nous permettent d'accroître les effets en diminuant la quantité des troupes. Cela n'est pas seulement significatif en vue de la baisse des effectifs; bien plus important est le fait que les innovations techniques permettent d'accomplir les différentes missions de combat avec moins de soldats, donc en exposant moins d'hommes au risque d'être tués.

L'exigence de forts effectifs, indispensable à la réalisation de la conception actuellement en vigueur, est remplie aussi longtemps que nous disposons de suffisamment de troupes pour défendre valablement notre territoire, où qu'il soit attaqué. Dans de grandes parties du secteur alpin, il y suffit des destructions et d'un feu constant couvrant les zones concernées. Même l'aéromobilité de l'adversaire potentiel n'y pourra pas grand-chose, car ses moyens de transport aériens ne lui permettront ni d'opérer

la jonction entre ses troupes, ni d'amener le matériel lourd propre à remettre en état le réseau de communications détruit.

Notre terrain

Même en dehors des zones typiquement alpines, notre terrain, de par sa nature, sa couverture boisée et l'étendue de ses zones bâties, impose d'étroites limites aux mouvements des forces offensives. Certes, elles disposeraient sur le Plateau d'un réseau routier dense et bien développé. En revanche, il serait difficile, notamment aux échelons de commandement les plus élevés, de conserver la vue d'ensemble sur les opérations et de coordonner des actions d'envergure. Qu'à l'inverse, et pour peu qu'il possède un armement bien adapté, les possibilités du défenseur soient plus favorables, c'est d'un spécialiste étranger que nous l'avons appris de façon plus convaincante que nous ne le reconnaissons nous-mêmes.

Le général de la Bundeswehr Franz Uhle-Wettler, dans une étude sur «Le champ de bataille de Centre-Europe» parue voici quelques années a montré, sur la base de recherches géographiques détaillées, que le combat entre formations de chars et antichars se déroulerait dans l'immense majorité des cas à des distances allant de quelques centaines de mètres à un kilomètre. Pour le Plateau suisse, il faudrait compter avec des valeurs moyennes encore plus basses.

Le facteur de la collaboration

Nous avons acquis, avec l'armement antichar actuel, les moyens de mener ce combat et nous allons faire, dans les années à venir, encore un bon pas dans la direction d'une plus grande efficacité et avant tout d'une plus grande mobilité grâce à une nouvelle acquisition. Ainsi l'infanterie est-elle capable d'accomplir la double tâche que lui attribue notre conception, à savoir d'user l'attaquant et de freiner et canaliser ses formations jusqu'au point où nos formations de chars peuvent attaquer des forces dispersées et entravées dans leurs mouvements. La collaboration habile entre forces statiques et mobiles permet au défenseur de se créer des situations de supériorité limitées dans le temps et l'espace et de les mettre à profit, même si, dans leur ensemble, ses forces sont inférieures à celles de l'adversaire.

Toutefois, la meilleure conception ne vaut que ce que valent les moyens avec lesquels elle est mise en œuvre. Lorsque nous mesurons l'efficacité de notre instrument de combat aux possibilités des forces offensives modernes, de sérieuses faiblesses apparaissent.

Mobilité opérative

- Les actions offensives des armées modernes seront très rapides et atteindront en peu de temps la profondeur. L'attaquant est, de

surcroît, très libre dans le choix de ses efforts opératifs.

Une armée principalement constituée d'infanterie n'est pas à même d'y réagir avec la rapidité voulue. C'est là que réside le risque que, dans des phases décisives du combat, de nombreuses armes soient à la mauvaise place et ne puissent pas du tout participer à l'engagement. Cet inconvénient pourrait être en partie mais non totalement pallié par des moyens d'exploration lointaine; car les formations d'infanterie ne peuvent être que préventivement déplacées vers des secteurs fortement menacés, mais non pas être en mouvement sous le feu ennemi. Les formations mécanisées, fondamentalement aptes à un tel engagement, ne peuvent se permettre de vastes mouvements qu'au bénéfice d'une protection contre le danger aérien. Aujourd'hui, nous sommes insuffisamment équipés pour repérer les actions ennemies à la profondeur voulue, pour intercepter les avions en attaque et pour les empêcher d'avoir de l'efficacité au sol. Il manque en outre au gros de nos troupes terrestres une mobilité adaptée aux exigences du champ de bataille moderne.

Menace aérienne

- Les plus récentes expériences de guerre nous apprennent encore que les troupes terrestres sont de plus en

plus menacées par les avions volant à basse altitude et les hélicoptères. Notre DCA ne protège que partiellement de cette menace. La protection devrait toutefois s'améliorer notablement dans les années à venir grâce à l'introduction d'engins guidés DCA desservis par un seul homme. Ce sont là précisément les moyens qui, dans les mains des combattants de la liberté afghans, ont sensiblement contribué à ôter à la plus puissante armée du monde son nimbe d'invincibilité.

Supériorité de l'agresseur

- La limitation la plus importante aux chances de succès de notre armée réside toutefois finalement dans la supériorité d'un adversaire notablement plus fort auquel elle sera vraisemblablement opposée et qui, quelle que soit l'excellence de sa conduite au combat, risque de l'écraser. Ce n'est pas exclu. Mais cela ne suffit pas à mettre en question l'utilité et la nécessité de cette armée.

Finalement, l'armée finlandaise a aussi été vaincue lors de la dernière guerre mondiale. La Yougoslavie a été occupée par les troupes allemandes. Pourtant, le combat mené par Finnois et Yougoslaves a contribué de façon décisive à leur retour à leur position de souverains dans la communauté internationale après la fin de la guerre.

D'un point de vue militaire, il convient de voir que la supériorité des forces ne suffit pas à elle seule pour garantir le succès. Il est nécessaire

aussi de pouvoir concentrer ces forces supérieures pour la rencontre décisive. L'étroitesse du secteur suisse impose des limites à cette entreprise. Aux forces qu'un agresseur peut engager en première vague nous pourrions opposer un potentiel défensif de valeur au moins égale. Ce qui sera décisif sera donc l'aptitude de l'agresseur à amener à temps d'autres forces et à maintenir ainsi intact l'élan de son choc initial. On peut s'y opposer avec des moyens aujourd'hui disponibles: des pièces d'artillerie à longue portée pour tirer une munition «intelligente», capable de transpercer des blindages ou de disperser des mines, des hélicoptères antichars et des avions de combat performants qui empêchent l'agresseur de maîtriser l'espace aérien.

En conséquence, la réponse à la question de la capacité de notre armée à vaincre une armée d'invasion moderne est: nous avons développé une méthode de combat en laquelle nous pouvons avoir confiance car elle permet de faire de notre puissance de combat et de notre terrain un usage optimal. Nous savons où résident les faiblesses et les lacunes de notre instrument de combat. Les moyens d'y remédier existent, et nous aurions de quoi nous les procurer.

Apréciations de l'étranger sur notre doctrine de combat

Certes, l'aptitude et l'efficacité de notre instrument de combat ne se mesurent pas à l'aune de critères

abstrait. Mais ce qui peut nous reconforter est le fait que les idées-forces de notre conduite du combat jouent un rôle important dans les réflexions de célèbres experts militaires étrangers.

Le général Uhle-Wettler déjà cité s'est déclaré, dans ses publications, clairement partisan d'un procédé de combat dans lequel, à côté des troupes mécanisées, l'infanterie occuperait une place de choix. En cela, il est d'accord avec d'autres spécialistes militaires allemands qui demandent une défense proche de la frontière au moyen de formations de barrage rapidement mobilisables et voient une défense combinée dans la profondeur conduite par des «boucliers» statiques d'infanterie et des «épées» mécanisées disposant d'un fort appui aérien. Le Français Guy Brossollet a développé l'idée d'une ceinture défensive de 200 kilomètres de profondeur dans laquelle des groupes d'infanterie à forte capacité antichar, agissant avec des régiments de chars et d'hélicoptères antichars, conduiraient un combat caractérisé par «une suite de coups d'épingle et de coups de marteau». Finalement, dans une publication de l'expert en stratégie Ferdinand-Otto Miksche, nous trouvons quelques phrases qui auraient parfaitement leur place dans un commentaire sur la conception suisse de la défense combinée:

«Alors que les troupes mécanisées représentent l'épée du combat décisif, le système des points d'appui joue le rôle

du bouclier. Il en résulte que les secteurs fortifiés ne peuvent atteindre leur pleine valeur opérative qu'en collaboration étroite avec les opérations des forces mécanisées. Sans cette liaison, un adversaire supérieur en nombre les enveloppe tôt ou tard ainsi que l'ont clairement montré les expériences de la dernière guerre. D'un autre côté, les formations de chars qui ne s'appuient pas sur une ossature d'infanterie ne peuvent pas tenir longtemps leurs positions, plus nombreux et solides sont les points d'appui qui soutiennent les mécanisés, plus ces derniers ont de chances de succès.»

Nous pouvons en conclure que notre conception d'une défense mobile de secteur, telle que nous l'avons développée et matériellement réalisée ces vingt dernières années, offre un cadre convenable pour une armée de milice combattant en terrain fort. Son grand avantage réside dans le fait qu'elle peut créer des situations de supériorité limitée dans l'espace et le temps, grâce à ses nombreux nids de résistance et à l'habile combinaison des forces statiques et mobiles, même si elle est opposée à des forces dans l'ensemble plus nombreuses.

Des chances intactes

La force de résistance de ce système de défense est encore réévaluée par le fait qu'elle est matérialisée par trente classes d'âge et ainsi qu'elle combine de manière optimale la forme physique avec la maturité et la constance.

Enfin, il convient de mettre en évidence un élément qui caractérise non seulement notre armée organisée pour une défense sur zone, mais aussi notre défense générale. Toutes deux sont composées d'un grand nombre de composantes largement indépendantes qui garantissent leur capacité de résistance, même si elles sont isolées les unes des autres. Un tel système ne peut pas être paralysé par quelques coups de main visant les têtes, mais il ne peut être vaincu que par l'anéantissement pas à pas de chacun des centres de résistance.

Nous pouvons en conclure que les chances du petit Etat qu'est la Suisse de survivre même contre un agresseur plus puissant existent bel et bien. Il dépend de nous d'accepter pour cela les efforts personnels et collectifs nécessaires. Ce faisant, non seulement nous veillerons à notre propre sécurité, mais nous apporterons une aide utile à la communauté des pays, car un Etat neutre dont la volonté de défense n'est pas mise en doute contribue à stabiliser la situation internationale. J. F.
(Tiré de l'ASMZ. Adaptation française RMS)

COMMUNIQUÉ

Modification de programme du CHPM

- Les dates prévues pour le cours II/1989 sont les suivantes:
de 1700 à 1900 les **jeudis 2, 9, 16, 23, 30 novembre** et le **jeudi 7 décembre 1989** suivi d'un souper de clôture au Pavillon.
- Les dates prévues pour le CH I/1990 sont les suivantes (en reprise du fil du cours commencé au printemps 1989):
de 1700 à 1900 les **jeudis 18 et 25 janvier** et les **jeudis 1^{er}, 8, 15 février** et les **jeudis 1^{er}, 8, 15, 23 mars** et le **jeudi 5 avril 1990**.
- Le Symposium aura lieu soit les **vendredi 20 et samedi 21 octobre 1989**, soit les **vendredi 27 et samedi 28 octobre 1989**.

Au cas où l'inscription de principe se révélerait incompatible avec les nécessités du service, il est clair que ces dernières auraient la priorité.

Comme le CH I/1990 ne répétera pas exactement les mêmes thèmes, ni surtout les discussions «tables rondes» qui en font l'essentiel, l'inscription de principe aux deux cours est non seulement possible, mais souhaitée...

Pour obtenir des renseignements complémentaires, l'adresse est:

Direction scientifique CHPM
Secrétariat
Case postale 399
1110 Morges 1